

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour, **séance du 10 avril 2019**, tenue à Saint-Pierre-les-Becquets (salle Jean-Marcel Vézina) à **20h00** sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Bécancour	M. Jean-Guy Dubois, maire et préfet suppléant M. Fernand Croteau, représentant M. Raymond St-Onge, représentant
Deschailions-sur-Saint-Laurent	M. Christian Baril, maire
Fortierville	Mme Julie Pressé, mairesse
Lemieux	M. Jean-Louis Belisle, maire
Parisville	M. Maurice Grimard, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Françoise	M. Martin Beaulac, représentant
Sainte-Marie-de-Blandford	Mme Ginette Deshaies, mairesse
Sainte-Sophie-de-Lévrard	M. Jean-Guy Beudet, maire
Saint-Pierre-les-Becquets	M. Eric Dupont, maire
Saint-Sylvère	M. Adrien Pellerin, maire

**et tous formant quorum**

**N'est pas représentée :**

Manseau

**Assistent également à cette séance :**

M. Daniel Béliveau, directeur général et secrétaire-trésorier

Mme Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe

Mme Julie Dumont, directrice du service d'aménagement

**1 PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

**2 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Mario Lyonnais remercie la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets de son invitation. Il souligne aussi le fait que la séance du conseil a lieu dans une salle nommée en l'honneur d'un grand bénévole de la municipalité, en cette semaine du bénévolat.

M. Eric Dupont tient à remercier toutes les personnes présentes et ajoute apprécier lorsque la population est présente aux séances du conseil. Il invite les membres du conseil à se présenter.

**3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour. Les points suivants sont à ajouter :

- 10.1 Ouverture de poste – secrétaire-trésorier adjoint
- 10.2 SUMI
- 10.3 Servitude – lots intramunicipaux (Sainte-Marie-de-Blandford)
- 10.4 Comité ZIP Les Deux Rives – demande de contribution financière

**RÉSOLUTION # 2019-04-64**

**adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel qu'amendé en laissant l'item « AFFAIRES NOUVELLES » ouvert.

**ADOPTÉE**

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1 PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
- 2 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 5 INTERVENANTS
- 6 FINANCES
  - 6.1 Attribution des fonds
    - 6.1.1 Fonds de développement des territoires
    - 6.1.2 Soutien aux initiatives de développement culturel
  - 6.2 Liste des encaissements et déboursés
  - 6.3 Liste des comptes à payer
- 7 ADMINISTRATION
  - 7.1 Correspondance
- 8 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

- 8.1 Avis de conformité – Sainte-Marie-de-Blandford – plan et règlements d’urbanisme
- 9 GÉNÉRAL
  - 9.1 Fibre optique
    - 9.1.1 Renouvellement du prêt temporaire # 7 (partie ville)
    - 9.1.2 Suivi du projet
  - 9.2 PIIRL – reddition de compte – délai de traitement du dossier
  - 9.3 Cours d’eau
    - 9.3.1 Contrat pour la gestion des cours d’eau – Grand Conseil de la Nation Waban-Aki
  - 9.4 Invitations / colloques
  - 9.5 Demande d’aide financière et/ou d’appui
- 10 AFFAIRES NOUVELLES
  - 10.1 Ouverture de poste – secrétaire-trésorier adjoint
  - 10.2 SUMI
  - 10.3 Servitude – lots intramunicipaux (Sainte-Marie-de-Blandford)
  - 10.4 Comité ZIP Les Deux Rives – demande de contribution financière
- 11 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**RÉSOLUTION # 2019-04-65  
adoption du procès-verbal – séance du 13 mars 2019**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Beaudet

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 13 mars 2019 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.  
**ADOPTÉE**

**5 INTERVENANTS**

**6 FINANCES**

**6.1 Attribution des fonds**

**6.1.1 Fonds de développement des territoires**

**RÉSOLUTION # 2019-04-66  
fonds de développement des territoires  
acceptation de dossiers**

CONSIDÉRANT QUE les projets «Initiatives municipales» ont reçu l’assentiment des municipalités concernées;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d’accepter les projets suivants dans le cadre du Fonds de développement des territoires :

Projet	Promoteur	Montant recommandé	Coût total	Mise du promoteur
<b>Initiatives municipales</b>				
Aménagement de stations d’entraînement extérieures au Parc des Cygnes	Ville de Bécancour – secteur Gentilly	10 000.00	61 729.70	25 729.70
Terrains de pickleball	Ville de Bécancour – secteur Saint-Grégoire	8 000.00	39 260.55	13 260.55

**ADOPTÉE**

**6.1.2 Soutien aux initiatives de développement culturel**

**6.2 Liste des encaissements et déboursés**

Les encaissements, pour la période du 7 mars au 3 avril 2019, s’élèvent à 785 043 \$ (quotes-parts, TPS TVQ, loyer cabane à sucre, contributions au transport adapté, v/t 2019, ventes de bois, infractions au règlement sur l’abattage d’arbres, subvention – légalisation cannabis, loyer poste SQ).

Les déboursés pour la même période sont de 549 862 \$ (rémunération, déplacements, DAS, contributions au transport adapté, frais 2018 pour schéma incendie, poste SQ (électricité, conciergerie), fibre optique (permis, travaux préparatoires, location infrastructures, construction), v/t 2019, fournitures de bureau, licences informatiques, colloques, ingénieur forestier, frais de poste, évaluation foncière, contributions, aliments, location et entretien équipements, programmes de rénovation, transport et coupe de bois, SUMI, développement

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

culturel, programmes de rénovation, réceptionniste et conseillère en communication, FDT, téléphonie IP et cellulaires, électricité bornes, loyer mensuel).

**6.3 Liste des comptes à payer**

**RÉSOLUTION # 2019-04-67  
acceptation des comptes à payer au 5 avril 2019**

CONSIDÉRANT le règlement no.335 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des factures dues au 5 avril 2019, ainsi qu'il suit :

	<b>FOURNISSEUR</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>	<b>TOTAL</b>
1	Groupe Altus	Sigale 2019	9 370.46	9 370.46
2	Parc régional Rivière Gentilly	SUMI – installation signalisation	10 347.75	10 347.75
3	Duo Énergie Graphique	SUMI – pancartes sentiers SUMI – lettrage pickup	5 650.33 802.53	6 452.86
4	Sauvetage AG	SUMI – installation pancartes sentiers	6 000.00	6 000.00
5	Entreprises Michel Bluteau	SUMI – feux clignotants SUMI – gyrophares – côte-à-côte SUMI – gyrophares, sirène – pickup	130.00 1 490.00 2 633.00	4 253.00
6	Motosport 4 Saisons	SUMI – côte-à-côte	36 138.72	36 138.72
7	Deschaillons Autos	SUMI – pickup	39 856.09	39 856.09
8	Origine	rapport et recommandations – couverture cellulaire	5 605.03	5 605.03
	Cogeco	analyse permis – St-Grégoire analyse permis – Bécancour analyse permis – St-Grégoire analyse permis – St-Grégoire analyse permis – Bécancour analyse permis – Gentilly analyse permis – Gentilly analyse permis – Gentilly analyse permis – Gentilly	4 671.44 2 073.00 2 216.72 3 774.63 3 280.24 6 442.05 5 674.02 4 978.42 6 197.15	39 307.67
				<b>157 331.58</b>

**ADOPTÉE**

**7 ADMINISTRATION**

**7.1 Correspondance**

1. *MAMH – versement au montant de 49 030 \$ - aide financière liée à la légalisation du cannabis* – M. Daniel Béliveau mentionne que le sujet sera discuté avec le comité de sécurité publique. Ces sommes pourraient être utilisées à des fins de sensibilisation par les organismes voués à la prévention.

**8 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**8.1 Avis de conformité – Sainte-Marie-de-Blandford – plan et règlements d'urbanisme**

**RÉSOLUTION # 2019-04-68  
avis de conformité – Sainte-Marie-de-Blandford  
règlements modifiant le plan et règlements d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Bécancour est en vigueur depuis le 18 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 370 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard aux infrastructures et équipements liés aux réseaux de télécommunication est entré en vigueur le 22 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 372 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard aux dispositions relatives aux matières résiduelles fertilisantes et aux grandes affectations est entré en vigueur le 20 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 373 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la nouvelle cartographie des zones exposées aux glissements de terrain et au cadre normatif est entré en vigueur le 22 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford a adopté son plan et règlements d'urbanisme, et ce, pour se conformer aux modifications au SADR;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford a profité de cette concordance pour ajuster certaines dispositions à sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford doit déposer ses documents à la MRC, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pour obtenir un avis de conformité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, donner un avis à savoir si lesdits règlements sont conformes au SADR;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse technique des documents déposés établit que ceux-ci sont conformes au SADR et aux dispositions de son document complémentaire;

SUR PROPOSITION DE Madame Julie Pressé

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis que les règlements ci-dessous mentionnés sont conformes au SADR, aux dispositions de son document complémentaire et aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire, ainsi qu'il suit :

no.227	Plan d'urbanisme no.202
no.228	Règlement de zonage no.203
no.229	Règlement de lotissement no.194
no.230	Règlement de construction no.195
no.231	Règlement sur les permis et certificats no.196
no.232	Règlement sur les conditions d'émission de permis de construction no.197
no.233	Règlement sur les usages conditionnels no.204

**ADOPTÉE**

**9 GÉNÉRAL**

**9.1 Fibre optique**

**9.1.1 Renouvellement du prêt temporaire # 7 (partie ville)**

**RÉSOLUTION # 2019-04-69  
construction d'un réseau de fibres optiques  
renouvellement du financement temporaire**

CONSIDÉRANT l'approbation, par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, du règlement d'emprunt no.366 décrétant un emprunt pour la construction d'un réseau de fibres optiques ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au paiement des factures reçues relativement à la construction dudit réseau sur le territoire de la MRC avant le financement permanent de ce dernier ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la Caisse Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser MM Mario Lyonnais, préfet et Daniel Béliveau, directeur général et secrétaire-trésorier, à renouveler le financement temporaire avec la Caisse Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne selon les termes suivants :

- folio : 815-10021-0065334
- prêt : 7
- maximum autorisé : 7 000 000 \$
- taux d'intérêt : coût des fonds (5 avril : 2.02%) + 0.80%, révisé aux 3 mois
- durée du prêt : 18 mois
- type de prêt : ouvert

**ADOPTÉE**

**9.1.2 Suivi du projet**

**RÉSOLUTION # 2019-04-70  
délais de délivrance des permis**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un réseau de fibres optiques sur l'ensemble du territoire de la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE les demandes pour permis d'attache dans les infrastructures ont été majoritairement faites en 2016 et 2017;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs permis n'ont toujours pas été délivrés depuis cette période;

CONSIDÉRANT QUE cette situation retarde indûment les travaux de construction entraînant des coûts supplémentaires pour la MRC;

SUR PROPOSITION DE M. Simon Brunelle

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à écrire aux représentants des propriétaires d'infrastructures afin de demander à ce que les délais de délivrance de permis soient respectés.

**ADOPTÉE**

**9.2 PIIRL – reddition de compte – délai de traitement du dossier**

**RÉSOLUTION # 2019-04-71  
plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)  
délai de traitement du dossier**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 2015-01-27 le conseil de la MRC autorisait la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme PIIRL;

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance datée du 27 mars 2015, le ministère des Transports confirmait l'octroi de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a approuvé, par la résolution # 2016-05-107 le choix du réseau routier local prioritaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes et critères d'élaboration du plan ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a adopté le Plan d'intervention en infrastructures routières locales par la résolution # 2017-06-144;

CONSIDÉRANT QUE par une correspondance datée du 16 octobre 2017, le ministère des Transports émettait un avis favorable à l'égard de notre plan;

CONSIDÉRANT QU'une reddition de compte était nécessaire pour obtenir le solde de la subvention accordée;

CONSIDÉRANT QUE le 21 décembre 2017, le service de l'aménagement transmettait au ministère les formulaires de réclamation des dépenses justifiant la reddition de compte;

CONSIDÉRANT QUE le responsable à l'analyse du dossier a réagi, le 30 mai 2018, aux documents transmis précédemment;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé, par la suite, aux validations et ajustements demandés;

CONSIDÉRANT QUE la dernière validation remonte au 10 septembre 2018, courriel transmis par madame Julie Dumont au responsable à l'analyse;

CONSIDÉRANT QU'un courriel a été transmis, le 29 janvier 2019, à madame Marie-Ève Turner, afin de lui faire part de l'état du dossier et de la problématique rencontrée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour, en date du 10 avril 2019, n'a obtenu aucune réponse à l'égard de sa reddition de compte transmise le 21 décembre 2017;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de demander au Ministre des Transports, M. François Bonnardel, d'intervenir dans le dossier et ce, malgré l'excellente collaboration de madame Marie-Ève Turner, afin que la MRC de Bécancour puisse recevoir le solde de l'aide financière qui lui est dû.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU DE demander à la Fédération Québécoise des Municipalités de faire les représentations politiques nécessaires afin que les dossiers présentés dans le cadre du PIIRL se finalisent dans les meilleurs délais.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU DE transmettre une copie conforme de la résolution à monsieur Donald Martel, député de la circonscription Nicolet-Bécancour.

**ADOPTÉE**

**9.3 Cours d'eau**

**9.3.1 Contrat pour la gestion des cours d'eau – Grand Conseil de la Nation  
Waban-Aki**

**RÉSOLUTION # 2019-04-72**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

**contrat pour la gestion des cours d'eau  
Grand Conseil de la Nation Waban-Aki**

CONSIDÉRANT QUE la gestion des cours d'eau est une compétence de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'en 2017 la proposition retenue fût celle de fractionner la responsabilité en deux parties distinctes, soit le travail clérical et de gestion d'une part et l'ingénierie et le travail de terrain d'autre part;

CONSIDÉRANT QU'en 2018, par la résolution # 2018-03-55, le conseil des maires a accepté l'offre de services du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki pour la partie ingénierie et le travail terrain;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation du travail sera effectuée par monsieur François Trottier et madame Julie Dumont à l'égard de la possibilité d'effectuer à l'interne la partie ingénierie et travail terrain pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette évaluation serait présentée à l'automne 2019 au conseil des maires pour approbation;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki, le 20 mars 2019;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki soit retenu, pour l'année en cours, pour la partie ingénierie et le travail de terrain, sur une base horaire ainsi qu'à partir d'un tarif pour la location d'appareil et les frais de transports. Les coûts sont prévus à la section « honoraires » de l'offre de services.

**ADOPTÉE**

**9.4 Invitations / colloques**

**9.5 Demande d'aide financière et/ou d'appui**

**10 AFFAIRES NOUVELLES**

**10.1 Ouverture de poste – secrétaire-trésorier adjoint**

**RÉSOLUTION # 2019-04-73  
ouverture de poste – secrétaire-trésorier adjoint**

CONSIDÉRANT la démission de Mme Marie-Claude Jean qui devait succéder à Mme Line Villeneuve au poste de secrétaire-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reprendre la procédure d'embauche;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Dubois

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à entreprendre les démarches pour pourvoir à l'embauche d'un futur secrétaire-trésorier adjoint.

**ADOPTÉE**

M. Daniel Béliveau ajoute que l'emphase a été mise sur l'aspect « comptabilité » du poste.

**10.2 SUMI**

**RÉSOLUTION # 2019-04-74  
utilisation des équipements acquis dans le cadre du programme SUMI**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour bénéficie d'une subvention dans le cadre du programme SUMI;

CONSIDÉRANT QUE les équipements acquis dans le cadre de ce programme doivent être utilisés de façon optimale;

CONSIDÉRANT QUE Sauvetage AG a déjà une entente avec la MRC relativement aux opérations de sauvetage hors route;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Martin Beaulac

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser la conclusion d'une entente avec Sauvetage AG afin que ce dernier puisse utiliser les équipements acquis dans le cadre du programme SUMI.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

**10.3 Servitude – lots intramunicipaux (Sainte-Marie-de-Blandford)**

**RÉSOLUTION # 2019-04-75  
lots intramunicipaux à Sainte-Marie-de-Blandford  
servitude**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a conclu une convention de gestion territoriale avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ;

CONSIDÉRANT QUE certains lots sous gestion sont situés dans la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford ;

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir exploiter lesdits lots, il est nécessaire d'obtenir une servitude d'un propriétaire limitrophe afin de pouvoir y accéder ;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'obtenir une servitude de Mme Sylvie Rheault (lot P-792-4 du cadastre de la paroisse de St-Édouard de Gentilly, circonscription foncière de Nicolet).

**ADOPTÉE**

**10.4 Comité ZIP Les Deux Rives – demande de contribution financière**

**RÉSOLUTION # 2019-04-76  
comité ZIP Les Deux Rives  
demande de contribution financière**

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP Les Deux Rives a adressé une demande de contribution financière à la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à combler un manque de connaissance vis-à-vis la qualité de l'eau près des rives du fleuve;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique a été soulevée dans le cadre des travaux de la Table de concertation régionale de l'estuaire fluvial du Saint-Laurent (TCREF);

CONSIDÉRANT QUE le projet a été élaboré en partenariat avec le Comité ZIP Les Deux Rives, le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) ainsi que le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à récolter des échantillons à l'embouchure de tributaires du fleuve, à proximité de surverses et d'effluents municipaux qui se déversent dans le fleuve ainsi que dans leurs panaches respectifs;

CONSIDÉRANT QUE les données permettront de localiser les secteurs riverains dégradés, d'évaluer leur degré de dégradation et d'identifier la provenance des contaminants bactériologiques;

CONSIDÉRANT QUE préserver la qualité environnementale du milieu est une orientation clairement définie au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs objectifs liés à la ressource « eau » découlent de cette orientation;

SUR PROPOSITION DE Madame Julie Pressé

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires accepte de contribuer financièrement à ce projet de caractérisation pour une somme de 2 000\$.

**ADOPTÉE**

**11 PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Normand Gagnon (Fortierville) demande pourquoi la MRC de Bécancour, ou les municipalités de Fortierville et Sainte-Françoise, n'ont pas été invitées lors du forum sur l'immigration tenu à Montréal. Il ajoute que c'est la municipalité de Sherbrooke qui y a été conviée et cette dernière installe tous ses immigrants dans un secteur donné. Il ajoute également que le président de la FQM semblait très peu au fait de l'immigration au Québec. M. Mario Lyonnais précise que les invitations n'étaient pas faites par la FQM. Il se dit quand même surpris que la MRC n'y ait pas été conviée puisque le PAIS a fait plusieurs représentations. M. Christian Baril ajoute que le PAIS a de plus remporté des prix autant à la FQM qu'à l'UMQ. Des informations supplémentaires viendront lors de la prochaine séance.

Mme Françoise Brunelle (Bécancour) demande où en sont les démarches pour la récupération des bouteilles de verre. M. Simon Brunelle s'est informé auprès de la personne

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

de Sainte-Cécile-de-Lévrard qui récupère ces bouteilles et elle ne peut prendre plus de matériel. Elle apporte les bouteilles à Repentigny. M. Daniel Béliveau ajoute qu'une rencontre est prévue avec la RIGIDBNY en mai prochain. M. Raymond St-Onge ajoute que l'UQTR s'est associée avec le Groupe Bellemare. M. Christian Baril ajoute que le verre est récupéré actuellement avec toutes les autres matières. Il est donc contaminé et peu réutilisable. Ce point est à reconduire à la prochaine séance.

M. Yvan Casavant (Bécancour) demande à connaître les municipalités qui ont adopté la « déclaration d'urgence climatique » (DUC). M. Mario Lyonnais confirme que la MRC a adopté une résolution à la séance de janvier. Quant aux municipalités, la majorité disent l'avoir fait ou prévoient le faire lors de leur prochaine séance. La résolution adoptée par la MRC sera transmise aux municipalités à titre de modèle.

Mme Guylaine Côté (Deschaillons) remarque que les membres du conseil ont des bouteilles d'eau. M. Eric Dupont mentionne que la municipalité ne fait qu'écouler les bouteilles qu'elle a en stock et qu'elle n'en achète d'ailleurs plus. M. Mario Lyonnais ajoute que la situation est la même à la MRC et possiblement dans la majorité des municipalités.

**12      LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION # 2019-04-77  
levée de la séance**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Adrien Pellerin

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée (20h42).

**ADOPTÉE**

---

Mario Lyonnais  
Préfet

---

Daniel Béliveau  
Directeur général et secrétaire-trésorier